

Les « grands écrits réformateurs » de 1520 : une théologie de la liberté chrétienne*

Les numéros correspondant à la pagination de la version imprimée sont placés entre crochets dans le texte et composés en gras.

Matthieu Arnold

Faculté de Théologie protestante de l'Université de Strasbourg (UR 4378)

et Centre d'études œcuméniques

9 place de l'Université, F – 67084 Strasbourg Cedex

<333> Il est évident d'associer la théologie de la liberté chez Luther, et notamment de la « liberté chrétienne », à l'écrit éponyme : *La Liberté chrétienne (De libertate christiana)* dans sa version latine, *La Liberté du chrétien (Von der Freiheit eines Christenmenschen)* dans sa version allemande. Toutefois, pour importante que soit cette « somme »¹, elle n'est pas le seul écrit de Luther qui aborde ce thème, dont le traitement a d'ailleurs quelque peu varié au fil des années et des écrits du Réformateur. Après avoir présenté brièvement la liberté dans l'œuvre écrite de Luther avant 1520, la présente étude s'attachera à montrer que la liberté chrétienne constitue un fil conducteur des principaux ouvrages qu'il a rédigés il y a exactement 500 ans.

I. Liberté (et captivité) dans l'œuvre écrite antérieure à 1520

Comme l'avait souligné Marc Lienhard il y a plus de trente ans, dès son Cours sur l'épître aux Romains (1515-1516), <334> « Luther parle aussi bien de la captivité de l'Église que de la liberté du chrétien² ». La liberté au sujet de laquelle Luther s'exprime dans ce commentaire capital pour son évolution théologique et sa nouvelle compréhension de la justice de Dieu est avant tout libération par rapport à la servitude du péché³ et par rapport à la colère de Dieu, qui accable la conscience du croyant scrupuleux. Cette liberté de la conscience va de pair avec celle vis-à-vis des exigences de la Loi⁴. À la fin de son commentaire sur l'épître aux Romains⁵ et plus encore dans les écrits qui suivront (ainsi le commentaire sur l'épître aux Galates, 1516-1517), Luther développe l'idée que cette liberté vaut aussi à l'égard de tous les préceptes et de toutes les traditions que l'Église de son temps promeut comme des conditions indispensables

* Matthieu Arnold, « Les “grands écrits réformateurs” de 1520 : une théologie de la liberté chrétienne », *Positions luthériennes* 68 (2020), p. 333-350.

<333> ¹ Voir aussi Philippe Büttgen, « Introduction. Les sommes théologiques de Martin Luther », in : Martin Luther, *De la liberté du chrétien. Préfaces à la Bible. La Naissance de l'allemand philosophique*, trad., introduction, glossaire et dossier par Philippe Büttgen, Paris, Seuil, 1996, p. 23 (11-23). Büttgen va jusqu'à qualifier *La Liberté du chrétien* de « première élaboration d'un discours systématique en langue allemande » (*ibid.*).

<334> ² Marc Lienhard, « La liberté chrétienne », in : *id.*, *L'Évangile et l'Église chez Luther*, Paris, Cerf, 1989, p. 39 (39-60). Voir WA 56, 179-187. – Outre les études mentionnées ci-après, on consultera les articles « Freiheit / Christliche Freiheit » (même si cet article aurait mérité d'être plus développé) et « Freiheitsschrift » du *Luther-Lexikon*, édité par Volker Leppin et Gury Schneider-Ludorff, Regensburg, Bückle & Böhm, 2014, p. 226-228, ainsi que Matthieu Arnold, « Luther, Martin (1483-1546) », in : Georges Bischoff et Nicolas Bourguinat (dir.), *Dictionnaire historique de la liberté*, Paris, Nouveau monde éditions, 2015, p. 606-609, et Reinhold Rieger, « Freiheit », in : *id.*, *Martin Luthers theologische Grundbegriffe*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2017, p. 77-81 (nombreuses citations de Luther).

³ Voir dans ce sens Berndt Hamm, « Martin Luthers Entdeckung der christlichen Freiheit », in : *id.*, *Der frühe Luther. Etappen reformatorischer Neuorientierung*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2010, p. 174 (164-182).

⁴ Voir par exemple WA 56, 424, 16-17.

⁵ Voir WA 56, 493, 15-498, 12.

pour accéder au salut⁶. On trouve toutefois, dès le Cours sur l'épître aux Romains, l'idée à laquelle Luther consacra la seconde partie de *La Liberté du chrétien* (1520), à savoir le caractère entièrement spontané de la liberté chrétienne, par laquelle le croyant se tourne vers son prochain afin de le servir. Il s'agit même, selon lui, de la « liberté la plus haute (*summa libertas*) » et de la « liberté la meilleure et qui est <335> propre aux chrétiens (*libertas optima et propria christianorum*) »⁷.

Dans la correspondance de Luther, on trouve la relation entre liberté et captivité bien avant les « grands écrits réformateurs ». Ainsi, le 11 novembre 1517, dans une lettre contemporaine du début de la querelle des indulgences qui accompagne l'envoi des 95 thèses à Johannes Lang, frère de son ordre et ami, il signe « F[rère] Martin le Libre, ou plutôt esclave et très captif, [moine] augustin à Wittenberg (*F. Martinus Eleutherius, imo dulos et captivus nimis, August. Wittenbergens.*)⁸ ». Or c'est précisément à partir de cette date que, dans une trentaine de lettres où il est généralement question de sa controverse avec les défenseurs de la théologie traditionnelle et avec ses adversaires romains, Luther signe « Martinus Eleutherius » (le latin *eleutherius* transcrit le grec *eleutherios*), « Martin le Libre » ou « Martin le Libéré »⁹. Sans doute cette signature fait-elle allusion à 1 Corinthiens 7,22 : « Car l'esclave qui a été appelé dans le Seigneur est un affranchi du Seigneur. De même, celui qui a été appelé étant libre est un esclave du Christ¹⁰. » Quelques mois avant de signer « Martinus Eleutherius », le frère Martin remplace la graphie de son patronyme « Luder » par « Luther », <336> changement que le nom « *Eleutherius / Eleutherios* » ne fera qu'explicitement. C'est ainsi qu'il signe « Martinus Luther » (et non pas « Martinus Luder¹¹ ») la fameuse lettre qu'il adresse avec ses 95 thèses le 31 octobre 1517 à Albert de Mayence¹².

Le 31 mars 1518, dans une lettre signée « Fr. M. Eleutherius Aug[ustinianus]¹³ » adressée à son supérieur Johannes von Staupitz, Luther revendique sa liberté de docteur en théologie – il

⁶ Cet aspect de la liberté est bien mis en évidence par Berndt Hamm, « Martin Luthers Entdeckung der christlichen Freiheit », *art. cit.*, p. 175-177. Pour une analyse plus détaillée du thème de la liberté dans les deux cours (Romains, Galates) de Luther, voir Thorsten Jacobi, « *Christen heißen freie* ». *Luthers Freiheitsaussagen in den Jahren 1515-1519*, Tübingen, Mohr Siebeck, 1997, p. 10-136.

<335> ⁷ Voir WA 56, 481, 24-26. C'est Berndt Hamm, « Martin Luthers Entdeckung der christlichen Freiheit », *art. cit.*, p. 175, note 30, qui a attiré notre attention sur ce superbe passage.

⁸ WA Br n° 1, 121, 55 (lettre à Johannes Lang, 11 novembre 1517). Dans cette lettre, Luther ne s'attarde guère sur le contenu des « paradoxes » qu'il adresse à Lang, mais il justifie longuement sa critique d'Aristote et de la théologie scolastique (les 97 thèses rédigées en septembre 1517), et il réfute l'accusation de témérité et d'orgueil que les « théologiens scolastiques » portent contre lui, en insistant sur le fait que lui-même agit d'après le conseil et la volonté de Dieu.

⁹ Voir le célèbre article de Bernd Moeller et Karl Stackmann, « Luder-Luther-Eleutherius. Erwägungen zu Luthers Namen », *Nachrichten der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, Philosophisch-historische Klasse* 7, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1981, p. 169-203. Thorsten Jacobi, « *Christen heißen freie* », *op. cit.*, a repris ce dossier, p. 139-149. Il estime (p. 147) – contre Stackmann et Moeller – que, lorsque Luther se dépeint comme « esclave » ou « captif », il s'agit d'une soumission comprise comme obéissance à Dieu (et non pas comme captivité du péché ou, à l'inverse, de l'amour).

¹⁰ Dans sa Bible de 1534, Luther traduit ce passage de la sorte : « Denn wer ein knecht beruffen ist jnn dem Herrn/ der ist ein *gefreiter* des Herrn/ Desselbigen gleichen/ wer ein *freier* beruffen ist/ der ist ein knecht Christi » (*Biblia, das ist die gantze Heilige Schrift Deusch*, fac-similé de l'édition de 1534 [Wittenberg, Hans Lufft], Cologne, Taschen Verlag, s.d. ; nous soulignons).

<336> ¹¹ On trouve encore cette graphie le 11 septembre 1517, dans une lettre à l'humaniste de Nuremberg Christophe Scheurl (voir WA Br n° 46 : 1, 106, 42).

¹² WA Br n° 48 : 1, 112, 69 ; la signature complète est : « Martinus Luther Aug[ustinianus] Doctor S[acrae] Theologiae vocatus » (*ibid.*, 69-71), la référence au titre de docteur en théologie ayant, elle aussi, toute son importance (voir Marc Lienhard, *L'Évangile et l'Église chez Luther*, *op. cit.*, p. 164-165). – Voir à propos de cette lettre Robert Kolb, « Luthers Appell an Albrecht von Mainz – Sein Brief vom 31. Oktober 1517 », in : Irene Dingel et Hennig P. Jürgens (éd.), *Meilensteine der Reformation. Schlüsseldokumente der frühen Wirksamkeit Martin Luthers*, Gütersloh, Gütersloher Verlagshaus, 2014, p. 80-88.

¹³ WA Br n° 66 : 1, 160, 29.

est avant tout un interprète de la Bible – par rapport aux scolastiques, qui se fondent eux davantage sur Aristote que sur l'Écriture :

Je lis les scolastiques avec un jugement [libre] (*cum iudicio*), et non avec les yeux fermés comme ils font. C'est ce que l'apôtre nous a enseigné : « Examinez toutes choses ; retenez ce qui est bon » (1 Thessaloniens 5,11)¹⁴.

Le 28 août 1518, il écrit à son ami Spalatin (nombre de lettres qu'il lui adresse sont signées « Martinus Eleutherius »), dans une lettre qui traite notamment de l'instruction que le cardinal Cajetan aurait reçu de Rome : « Jamais je ne serai un hérétique. Je puis me tromper en débattant, mais je ne veux rien déterminer, et de plus, je ne veux pas devenir captif (*captivus*) des opinions des hommes¹⁵. »

II. La Liberté du chrétien

Si seul le dernier (sur le plan chronologique) des « grands » écrits réformateurs renferme le mot « liberté (*Freiheit*) » dans son titre, ce thème n'est pas absent des autres écrits, notamment du *Prélude sur la captivité babylonienne de l'Église*, avec lequel il forme un diptyque¹⁶. Nous ne nous attarderons pas sur *La Liberté du chrétien*¹⁷, sinon pour relever, avec Thomas Kaufmann, combien il est question de la liberté / captivité dans la *Lettre à Léon X* qui constitue la préface de la version latine¹⁸ :

Tel est mon propos, Léon mon père, et telles sont les raisons des attaques que j'ai déclenchées contre ce Siège de pestilence. J'étais si éloigné de m'emporter contre ta personne que j'espérais gagner ta faveur et prendre parti pour ton salut en attaquant de toutes mes forces ta prison, pour ne pas dire ton enfer¹⁹.

Je ne puis souffrir [...] que l'on soumette la Parole de Dieu aux lois de nos interprétations, car il importe que la Parole de Dieu ne soit pas liée, elle qui enseigne toute liberté²⁰.

<338> III. À la noblesse chrétienne de la nation allemande

Dans l'appel *À la noblesse chrétienne de la nation allemande sur l'amendement de l'état chrétien*²¹, Luther s'attache à abattre les trois murailles (la distinction entre clerc et laïc, la

¹⁴ WA Br n° 66 : 1, 160, 16-17. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome 1, éd. Marc Lienhard et Matthieu Arnold, Paris, Gallimard, 1999, p. 162.

¹⁵ WA Br n° 87 : 1, 190, 21-23.

<337> ¹⁶ Hellmut Zschoch, « Im "Vorspiel" kommt Luther zur Sache. Von der babylonischen Gefangenschaft der Kirche (1520) », *Luther* 91 (2020), p. 61 (60-65), écrit à juste titre : « Mit den anderen "Hauptschriften" des Jahres 1520 teilt sie [scil. Die babylonische Gefangenschaft] den reformatorischen Freiheitsimpuls [...]. » Voir déjà Volker Leppin, *Luther*, Darmstadt, Primus-Verlag, 2006, p. 154 : « Alle drei sind Texte zur Thematik der Freiheit. Dies ist beim dritten, der Freiheitsschrift, offenkundig, aber auch bei "De captivitate babylonica" liegt es auf der Hand, ist doch die im Titel genannte Gefangenschaft der Gegenbegriff zur Freiheit. Doch selbst noch die Adelschrift gehört, liest man ihren Beginn, in diesem Kontext. »

¹⁷ Voir en effet, dans le présent numéro de *Positions luthériennes*, les articles de Thomas Kaufmann et de Hans-Christoph Askani. – On consultera avec profit, dans une bibliographie abondante, outre le commentaire de référence de Reinhold Rieger, *Von der Freiheit eines Christenmenschen. De libertate christiana* [Kommentare zu Schriften Luthers 1], Tübingen, Mohr Siebeck, 2007, Marc Lienhard, « La liberté chrétienne », *art. cit.*, p. 50-54, et Rolf Decot, « Glaube – Geschenkte Freiheit. Ein Beitrag der Reformation zur christlichen Theologie », *Jahrbuch der Philosophisch-Theologischen Hochschule SVD St. Augustin* 2 (2014), p. 119-125 (113-127). Voir aussi Philippe Büttgen, « Introduction. Les sommes théologiques de Martin Luther », *op. cit.*

¹⁸ Sur le lien étroit entre le traité et sa lettre de dédicace à Léon X, voir notamment Berndt Hamm, « Freiheit am Papst – Seelsorge am Papst. Luthers Traktat "Von der Freiheit eines Christenmenschen" und das Widmungsschreiben an Papst Leo X. : eine kompositorische Einheit », *Lutherjahrbuch* 74 (2007), p. 113-132.

¹⁹ WA 7, 45, 12-15. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 831.

²⁰ WA 7, 47, 28-30. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 834.

<338> ²¹ Outre l'article de Thomas Kaufmann dans le présent numéro de *Positions luthériennes* et son commentaire de référence, *An den christlichen Adel deutscher Nation von des christlichen Standes Besserung* [Kommentare zu Schriften Luthers 3], Tübingen, Mohr Siebeck, 2014, voir Nicole Kuroпка, « Über die Aktualität von Luthers Adelschrift. An den christlichen Adel deutscher Nation von des christlichen Standes

prétention du pape à donner l'interprétation valable de l'Écriture et la supériorité du pontife sur les conciles) dont l'Église romaine s'est entourée afin de se protéger de toute réforme.

Or, à propos du premier mur et de l'interdiction faite au pouvoir temporel de réprimander le clergé, il affirme que puisque l'autorité temporelle « a été instituée par Dieu pour châtier les méchants et protéger les bons, on doit laisser son action s'exercer librement et sans entraves (*frey gehn vnuorhyndert*) à travers tout le corps de la chrétienté²² ». « C'est pourquoi, répète-t-il un peu plus loin, il faut laisser le pouvoir temporel chrétien agir librement et sans entraves (*yhr ampt vben frey vnuorhyndert*), et ne pas considérer s'il s'en prend au pape, aux évêques, aux prêtres [...]»²³. » Et Luther de déplorer que, s'il y a une liberté dont le droit canon fasse grand cas, c'est de la « liberté ecclésiastique (*geystliche freyheit*) » qui s'applique aux seuls clercs : « Pourquoi votre corps, votre vie, votre bien et votre honneur sont-ils aussi libres et non les miens, alors que nous sommes également chrétiens et que nous avons le baptême, la foi, l'esprit et toutes choses en commun²⁴ ? »

En ce qui concerne le deuxième mur, Luther revendique pour tous les croyants, en vertu du sacerdoce universel et de paroles <339> de Paul telles que 1 Corinthiens 2,15 (« L'homme spirituel juge de tout et n'est jugé par personne ») et 2 Corinthiens 4,13 (« Nous avons tous le même esprit de foi »), la liberté de juger à partir de la Bible les doctrines et les pratiques de l'Église romaine :

D'après tout ceci et beaucoup d'autres paroles de l'Écriture, nous devons être libres et courageux et ne pas tolérer que l'esprit de liberté (comme l'appelle Saint Paul [2 Co 3,17] soit mis en fuite par les paroles imaginées par le pape ; mais jugeons hardiment tout ce qu'ils font ou omettent de faire avec l'intelligence de l'Écriture que nous donne la foi [...]»²⁵.

Il est question ensuite, à plusieurs reprises, de la liberté dans le long programme de réforme (« examinons maintenant les questions que l'on devrait raisonnablement traiter dans les Conciles ») que Luther esquisse après avoir abattu les trois murailles. À propos de l'interdiction du mariage des prêtres et des tourments de conscience qui en résultent pour les malheureux « pour qui femme et enfants sont une trop lourde charge », Luther avertit : « Si le pape et les évêques laissent ici advenir ce qui advient et périr ce qui périt, je veux, moi, sauver ma conscience, et ouvrir librement la bouche (*das Maul frey auffthun*), dussé-je contrarier le pape, l'évêque ou qui l'on voudra [...]»²⁶. » Aussi conseille-t-il que l'on « rende à chacun l'entière liberté et qu'on lui permette, à son gré, de se marier ou de ne pas se marier (*lasz einem yeglichen sein frey wilkore ehlich oder nit ehlich zuwerden*)²⁷ ». En attendant, si un prêtre est disposé à demeurer dans la fidélité conjugale avec la femme avec laquelle il a « failli », Luther lui conseille de la prendre pour épouse légitime. Si on lui objecte que de tels cas sont une cause de scandale et qu'il faut au préalable que le pape accorde des dispenses, il rétorque que « devant Dieu et la Sainte Écriture, il n'y a pas de scandale » : « Car le Christ nous a libérés (*hat vns frey gemacht*) de toutes les lois humaines, particulièrement quand elles sont contraires à la volonté de Dieu et au salut des âmes, ainsi que l'enseigne Saint Paul (Galates V[1] et I Corinthiens [9,4-5 ; 10,23])²⁸. »

<340> La liberté doit aussi être la règle en matière de jeûne (§ 19) : « [...] il faudrait encore qu'au sujet des jeûnes on s'en remette au bon vouloir de chacun et que l'on puisse librement toucher à toutes les nourritures (*das die fasten wurdenn frey gelassen einem yderman vnd*

Besserung (1520) », *Luther* 91 (2020), p. 4-8. La trentaine de références à l'entrée « Freiheit » de l'index thématique du commentaire (p. 551) témoigne à elle seule de l'importance ce thème dans l'*Appel à la noblesse*.

²² WA 6, 409, 16-18 ; Deutsch-deutsche Studienausgabe [=DDSt] 3 (*Christ und Welt*, éd. Hellmut Zschoch, Leipzig, Evangelische Verlagsanstalt, 2016), 14, 21-23. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 598.

²³ WA 6, 409, 31-32 ; DDSt 3, 14, 38-39. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 598.

²⁴ WA 6, 410, 14-16 ; DDSt 3, 16, 22-24. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 599.

<339> ²⁵ WA 6, 412, 26-30 ; DDSt 2 (*Wort und Sakrament*, éd. Dietrich Korsch et Johannes Schilling, Leipzig, Evangelische Verlagsanstalt, 2015), 20, 34-22, 5. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 602.

²⁶ WA 6, 440, 18-20 ; DDSt 2, 74, 23-26. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 635.

²⁷ WA 6, 441, 11-12 ; DDSt 2, 76, 20-21. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 636

<340> ²⁸ WA 6, 443, 22-24 ; DDSt 2, 80, 37-39. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 639.

allerley speysz frey gemacht), ainsi que le permet l'Évangile²⁹. » Luther précise par ailleurs (§ 22) qu'il entend toucher seulement aux fondations nouvelles destinées à la célébration de la messe, mais non aux fondations anciennes et aux vieux chapitres, qui servaient de refuges pour les fils cadets de la noblesse et où ces derniers pouvaient « servir Dieu librement (*got frey dienen*) et devenir des savants³⁰ ».

IV. Le Prélude sur la captivité babylonienne de l'Église

Il n'est pas étonnant que la question de la liberté soit présente de manière encore plus massive dans le *Prélude sur la captivité babylonienne de l'Église* ; elle y est abordée en plus de vingt endroits. La liberté s'oppose à la « lamentable captivité » en laquelle les sacrements ont été réduits « par la faute de la curie romaine³¹ ». C'est le « sacrement du pain » qui est le plus touché par cette captivité³², laquelle concerne tout d'abord le refus de la coupe aux laïcs : « Comment se fait-il que, pour les prêtres, une [seule] espèce ne soit pas le plein sacrement et qu'elle le soit pour les laïcs ? Que me vante-t-on ici la liberté de l'Église (*arbitrium Ecclesiae*) et le pouvoir du pape ? Ce n'est pas ainsi qu'on annule les paroles de Dieu et le témoignage de la vérité³³ ! » À cette liberté de l'Église revendiquée indûment, Luther oppose la « liberté que Christ nous a donnée », qui s'est <341> évanouie avec l'imposition tyrannique de l'espèce unique pour les laïcs. « Ce serait une bonne chose, à mon sens, affirme-t-il, si cette captivité était abolie par décision d'un concile général et que notre liberté chrétienne fût arrachée des mains du tyran romain pour nous être rendue [...]»³⁴.

Luther fustige ensuite la seconde captivité de ce sacrement, certes « plus supportable, au regard de la conscience³⁵ » : elle concerne l'emploi de la terminologie d'Aristote et de Thomas d'Aquin pour parler des espèces du pain et du vin (avec la différence entre « substance » et « accidents »), ainsi que la notion de transsubstantiation. Au lieu de « philosoph[er] à l'excès », il faut accorder une « foi toute simple » aux paroles prononcées par le Christ : « Pour moi, donc, si je ne parviens pas à saisir de quelle manière le corps du Christ est dans le pain, j'enfermerai mon âme captive (*captivabo intellectum meum*) dans l'obéissance du Christ³⁶. »

De même, afin de combattre le troisième lien qui rend ce sacrement captif, la compréhension de la messe « comme une bonne œuvre et un sacrifice », il faut revenir aux paroles d'institution : seule « la Parole du Christ, par quoi il a institué et parfait ce sacrement et nous l'a ainsi confié », permet aux chrétiens de parvenir à la « vraie et libre connaissance » de ce sacrement³⁷.

Touchant le baptême, Luther aborde la « tyrannie impie et perverse » de l'Église romaine – le pape au premier chef – qui prend appui sur une interprétation fallacieuse de Luc 10,16 : « Celui qui vous écoute, m'écoute » : « [...] l'Évangile nous a été laissé pour que les pontifes fassent entendre la voix du Christ. [...] c'est pourquoi personne n'est lié aux traditions du pontife, et celui-ci n'a pas à être écouté si ce n'est dans la mesure où il enseigne l'Évangile et

²⁹ WA 6, 447, 5-6 ; DDSt 2, 88, 21-23. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 644.

³⁰ WA 6, 452, 8-9 ; DDSt 2, 98, 14-15. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 650.

³¹ WA 6, 501, 34-35 ; Lateinisch-deutsche Studienausgabe [=LDSt] 3 (*Die Kirche und ihre Ämter*, éd. Günther Wartenberg et Michael Beyer, Leipzig, Evangelische Verlagsanstalt, 2009), 184, 26-27. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome 1, *op. cit.*, p. 717.

³² Luther écrit même que c'est à cause de lui, et notamment de la conception de la messe comme une œuvre bonne, qu'il a rédigé son traité de la captivité de l'Église (voir WA 6, 521, 3-18 ; trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 747).

³³ WA 6, 504, 1-3 ; LDSt 3, 190, 22-25. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 720.

<341> ³⁴ WA 6, 507, 27-29 ; LDSt 3, 200, 20-22. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 726.

³⁵ WA 6, 508, 1-2 ; LDSt 3, 200, 27-28. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 726.

³⁶ WA 6, 511, 18-19 ; LDSt 3, 210, 18-20. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 731.

³⁷ WA 6, 512, 26-27 et 31-33 ; LDSt 3, 214, 10-11 et 16-18. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 733.

le Christ. Il ne doit pas enseigner lui-même autre chose que la foi avec toute sa liberté (*nec aliud ipse docere debet quam fidem liberrimam*)³⁸. » Et Luther d'opposer longuement la <342> liberté que les partisans du pape veulent enchaîner, à l'aide également de Matthieu 16,19 (« Tout ce que vous aurez lié... »), à la « liberté » ou à la « liberté chrétienne ». À le lire, ceux qui attribuent au pape un pouvoir exorbitant veulent non seulement opprimer l'Église par des lois, mais encore ils persuadent les croyants que ce faisant, ils promeuvent la cause chrétienne. De la sorte, la captivité qu'ils font subir à la chrétienté n'est pas uniquement extérieure (à la rigueur, une telle servitude serait supportable, car on pourrait la tenir pour une mortification et « tirer gloire de l'injustice subie ») :

Or, au contraire, ils veulent que la conscience de notre liberté soit enchaînée, au point que nous pensions qu'ils agissent bien dans ce qu'ils font et qu'il n'est pas permis de les reprendre ni de se plaindre de leurs entreprises injustes. [...] Ce n'est pas pour autre chose que pour cette liberté et cette conscience que j'élève la voix ; et je proclame avec assurance que rien, en fait de lois, ne peut légitimement être imposé aux chrétiens, ni par des hommes ni par les anges, sinon et pour autant qu'ils le veulent bien. Car nous sommes libres à l'égard de toutes choses. Que si certaines nous sont imposées, il faut les supporter de telle manière que la liberté de conscience demeure sauve. Il faut donc que celle-ci sache et qu'elle affirme avec décision qu'il lui est fait tort : ce qu'elle supportera en s'en glorifiant³⁹.

Nous trouvons donc ici, étroitement lié au thème de la « liberté chrétienne », celui de la « conscience », qui revêtira l'importance que l'on sait lors du discours de Luther devant la Diète de Worms (18 avril 1521)⁴⁰.

En mettant en valeur le baptême, don gratuit qui signifie aux chrétiens qu'ils ne sont « asservis à aucune poursuite et à aucune œuvre, ne devant leur sécurité et leur salut qu'à la plénitude de leur seul baptême⁴¹ », Luther combat les vœux, et en particulier les vœux monastiques perpétuels : « [...] je déconseillerais absolument de définir, à partir de là, une forme publique de vie. [...] La première raison est qu'une telle recommandation ne s'oppose pas médiocrement à la vie chrétienne en ceci que le vœu est une loi cérémonielle parmi d'autres, une tradition ou une prétention humaines : de cela, l'Église a été libérée par le baptême⁴². »

<343> En ce qui concerne le « sacrement de pénitence »⁴³, Luther défend l'idée que n'importe quel chrétien peut accorder l'absolution de ses « péchés cachés » au frère qui s'est confessé spontanément à lui, car les paroles « Tout ce que vous aurez lié sur terre... » ont été dites selon lui à tous les chrétiens et à chacun d'entre eux en particulier. Aussi refuse-t-il *a fortiori* l'idée que le pape et les évêques se réservent certains cas ; il les prie d'accorder, « en toute liberté, à tous les frères et à toutes les sœurs la faculté d'entendre la confession de fautes cachées (*de occultis audiendae confessionis facultatem permittant liberrimam omnibus fratribus et sororibus*), afin que le pécheur révèle son péché à qui il voudra, attendant de la bouche de son prochain le pardon et la consolation, c'est-à-dire la Parole du Christ⁴⁴ ». De même, c'est au nom de la liberté (et de la « glorieuse fraternité chrétienne ») que Luther entend mépriser totalement les « circonstances », les « questions de lieu, de temps, de jour et de personnes », c'est-à-dire les différences établies selon que le péché a été commis en un lieu consacré ou non, un jour solennel ou non, et à l'endroit d'un clerc ou d'un laïc :

³⁸ WA 6, 536, 25-29 ; LDSSt 3, 278, 7-12. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 769.

<342> ³⁹ WA 6, 537, 8-10 et 12-16 ; LDSSt 3, 280, 2-12. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 770-771.

⁴⁰ Voir WA 7, 838, 4-8 (832-838). Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 879 (875-879).

⁴¹ WA 6, 538, 1-2 ; LDSSt 3, 282, 5-6. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 771.

⁴² WA 6, 539, 5 ; 540, 1-3 ; LDSSt 3, 286, 26-27, 29-288, 2. Trad. Française <343> française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 775.

⁴³ Luther le compte encore au nombre des « trois sacrements » au début de son traité, puis le titre du développement qu'il lui consacre, « Du sacrement de pénitence », confirme qu'il s'agit bien pour lui d'un sacrement.

⁴⁴ WA 6, 547, 27-30 ; LDSSt 3, 308, 12-16. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 787.

Ils nous tiennent ainsi avec leurs lieux, leurs jours et leurs [questions de] personnes, pour que s'avilisse l'estime due à la fraternité chrétienne et pour que nous ayons la captivité au lieu de la liberté, nous, pour qui tous les jours, les lieux, les considérations de personnes et toute extériorité sont de même valeur⁴⁵.

Traitant du mariage, Luther s'attarde sur les « empêchements », « lois humaines impies qui enlacent ce genre de vie institué par Dieu et qui le font balloter vers le haut et vers le bas⁴⁶ ». Aussi, à plusieurs reprises, il oppose ces « lois humaines » à « la liberté que le Christ a donnée aux chrétiens⁴⁷ », qui surpasse de loin ces préceptes, ou encore à l'« Évangile de la liberté⁴⁸ ». « Pourquoi, s'indigne-t-il, ma <344> liberté serait-elle abolie par la superstition et l'ignorance d'autrui⁴⁹ ? »

Il déclare à propos du divorce qu'il le « déteste au point de lui préférer, si possible, la bigamie⁵⁰ ». Pourtant, il émet le souhait que s'applique, aux femmes ou aux maris qui, abandonnant à jamais leur conjoint, se comportent comme des incroyants, le texte de 1 Corinthiens 7,15 (« Si celui qui n'est pas croyant veut se séparer, qu'il se sépare. Le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ce cas ») :

Ici, l'apôtre permet de répudier le conjoint non croyant qui se sépare et il donne au croyant la liberté (*liberum facit*) d'en prendre un autre. Pourquoi la même mesure ne serait-elle pas valable dans le cas où un fidèle (c'est-à-dire un fidèle de nom, mais un infidèle de fait) abandonnerait son conjoint, surtout s'il ne devait jamais revenir⁵¹ ?

Luther conteste que l'ordre soit un sacrement et oppose la « liberté » du chrétien à la présomption de ceux qui veulent faire de leurs « cogitations » des articles de foi et assujettir les croyants à des enseignements autres que ceux de Dieu⁵². En ce qui concerne l'extrême-onction, il se réjouit de ce que « cette miséricorde [...] a été laissée aux mourants de pouvoir librement recevoir l'onction (*ut libere possint inungi*), même s'ils ne se sont pas confessés et s'ils n'ont pas communiqué⁵³ ».

En conclusion de son *Prélude*, Luther affirme avoir voulu faire connaître aux fidèles la signification et l'usage des sacrements de manière plus pure et simple, et il polémique contre ceux qui en ont obscurci le sens et en usent pour asservir les croyants :

Aux hommes impies [...], et à ceux qui, à la place des [vérités] divines, nous inculquent obstinément et tyranniquement les leurs, j'oppose ces propos en toute confiance et en toute liberté (*fidens et liber ista obrudo*), sans m'attarder le moins du monde à leur colère ignorante⁵⁴.

<345> Ainsi, de bout en bout, en attaquant la « captivité babylonienne »⁵⁵ de l'Église, le *Prélude* est un véritable hymne à la liberté chrétienne, comprise notamment comme le discernement, fondé sur l'Écriture, entre les « opinions » doctrinales et les vérités chrétiennes ; les secondes seules, Parole du Christ, doivent être l'objet de la prédication de l'Église.

⁴⁵ WA 6, 548, 15-17 ; LDSt 3, 310, 9-12. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 789.

⁴⁶ WA 6, 553, 22-24 ; LDSt 3, 320, 22-24. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 795.

⁴⁷ WA 6, 555, 12-13 ; LDSt 3, 326, 23-24. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 797.

<344> ⁴⁸ WA 6, 558, 6 ; LDSt 3, 334, 15. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 802.

⁴⁹ WA 6, 558, 15 ; LDSt 3, 334, 25-26. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 802.

⁵⁰ WA 6, 559, 20-21 ; LDSt 3, 338, 14-15. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 804.

⁵¹ WA 6, 560, 6-8 ; LDSt 3, 340, 8-11. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 805.

⁵² WA 6, 562, 32-563, 3. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 809.

⁵³ WA 6, 571, 16-18 ; LDSt 3, 346, 29-348, 2. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 821.

<345> ⁵⁴ WA 6, 573, 8-11 ; LDSt 3, 372, 23-27. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 823-824.

⁵⁵ Des années plus tard, des partisans de Luther tels que la duchesse Ursula von Münsterberg, appliqueront l'idée de « *Babilonische gefengnis* » à des réalités telle que le cloître et plus largement la vie monastique, au sens notamment où l'on y subit une captivité spirituelle pour avoir professé des vœux opposés à la volonté de Dieu (voir Karl-Hermann Kandler, « Herzogin Ursula von Münsterberg flieht zu Luther nach Wittenberg », *Luther* 91 [2020], p. 21 [9-21]).

V. Les Bonnes œuvres

Pour finir ce tour d'horizon des écrits de 1520, signalons que dans *Les Bonnes œuvres*, Luther introduit, vers la fin de son explication de la « bonne œuvre première et suprême, la plus noble de toutes [...], la foi au Christ », un thème qui reviendra souvent par la suite dans ses sermons ou dans sa correspondance, l'idée que de nombreux chrétiens de nom « abusent » ou « mésusent » de la liberté chrétienne :

En fait, il existe quatre sortes d'hommes. Les premiers [...] font spontanément ce qu'ils savent et ce qu'ils peuvent, en tenant compte uniquement de leur ferme confiance selon laquelle en toutes choses l'agrément et la faveur de Dieu planent au-dessus d'eux. Les deuxièmes font délibérément mauvais usage de cette liberté (*wollen solcher freiheit miszbrauchen*) ; il se reposent faussement sur elle et deviennent paresseux ; saint Pierre déclare (I Pierre, II[, 16]) : « Vivez en hommes libres et ne faites pas de cette liberté un couvercle du péché », ce qui revient à dire : la liberté de la foi (*die freiheit des glaubens*) ne donne pas licence de pécher (*vrlaub zu sunden*), elle ne couvrira pas non plus les péchés, mais elle donne licence d'accomplir toutes sortes d'œuvres (*vrlaub allerley werck zuthun*) et d'endurer toutes choses comme elles se présentent, afin que nul ne soit lié à une ou à certaines œuvres seulement⁵⁶.

<346> VI. Ce que la « liberté chrétienne » n'est pas

En conclusion de son étude sur la liberté chrétienne chez Luther, Marc Lienhard rappelle à bon droit : « D'une certaine manière, le thème de la liberté chrétienne avec ses multiples ramifications exprime la quintessence du message de Luther. Mais il n'a jamais été à l'abri des malentendus. Il n'a guère de sens en-dehors de la foi⁵⁷. » Dans *La Liberté du chrétien*, Luther avait insisté sur le fait que la liberté offerte par le Christ ne dispensait nullement des œuvres mais qu'elle s'opposait à une conception méritoire du salut, ainsi que sur l'idée qu'elle était purement intérieure. Ces précisions n'empêchèrent pas que, à maintes reprises, il ait été contraint de rappeler ce que la liberté chrétienne n'était pas.

Liberté chrétienne et « abus » de la liberté évangélique

On connaît la caricature que, dans son *Grand fou luthérien*, Thomas Murner (1475-1537) a donnée de la liberté chrétienne exaltée par Luther : « Pourvu que la liberté chrétienne me fasse du bien et que je sois dispensé de toutes les bonnes œuvres⁵⁸ ! » Cette critique mordante travestit la pensée du Réformateur, mais elle exprime assez bien la compréhension erronée que, dans le camp évangélique, maints croyants ont eue de la conception de Luther.

Après 1525, notamment dans ses avis matrimoniaux, Luther lui-même se plaint amèrement de ceux qui abusent⁵⁹ de la « liberté chrétienne » donnée par l'Évangile, et qu'il souhaite de ce fait abandonner aux lois du pape. « [...] il s'agit visiblement d'un pur abus de la liberté évangélique (*merus abusus libertatis euangelicae apparet*)⁶⁰ », écrit-il le 26 février 1530 dans une lettre adressée à son ami Georges Spalatin au sujet d'un homme qui a épousé la femme de son oncle défunt, donc une proche parente. De même, quelques années plus tard, il écrit, à propos d'un degré de mariage (on ignore lequel) qui, sans être interdit par le droit impérial, reste choquant :

<347> Dans de telles affaires, j'ai l'habitude [...] de procéder de la sorte : lorsque les choses en sont venues à la *copula carnis* (i.e. à la consommation de l'union), je conseille que l'on punisse civilement, pour effaroucher les autres [qui seraient tentés de suivre leur exemple], puis qu'on les laisse ensemble.

⁵⁶ WA 6, 213, 22-32 ; DDSSt 1 (*Glaube und Leben*, éd. Dietrich Korsch, Leipzig, Evangelische Verlagsanstalt, 2012), 127. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 452.

<346> ⁵⁷ Marc Lienhard, « La liberté chrétienne », *art. cit.*, p. 58.

⁵⁸ Voir Matthieu Arnold, *Luther*, Paris, Fayard, 2017, p. 326.

⁵⁹ L'importance de ce thème a été bien perçue par Reinhold Rieger, *Martin Luthers theologische Grundbegriffe*, *op. cit.*, qui consacre le dernier paragraphe (§ 8, p. 80) de son article « Freiheit » à la rubrique « Missbrauch ».

⁶⁰ WA Br n° 1531 : 5, 243, 13.

Mais je n'ai ni pu ni voulu me résoudre à en faire un droit, car les gens deviennent trop sauvages (*wild*) et veulent que la liberté chrétienne (*Christliche freyheit*) leur permette de faire tout ce qui leur plaît. J'ai beaucoup écrit aussi sujet de ces choses à cause des consciences captives (c'est pour elles que Dieu m'a suscité) et non à cause des gens sauvages, rustres, grossiers, charnels et impudiques⁶¹.

Or la liberté chrétienne vise non pas son propre intérêt (« faire tout ce qui leur plaît »), mais celui du prochain. Luther l'avait déjà rappelé en 1526 à un autre correspondant en répondant à la question de savoir « si un homme pouvait épouser plus d'une femme » :

Les incroyants peuvent faire ce qu'ils veulent, mais la liberté chrétienne (*christliche Freiheit*) doit s'orienter d'après l'amour, de telle sorte que tout s'oriente d'après le service du prochain⁶² – là où ce dernier peut être accompli sans que cela ne porte préjudice à la foi et à la conscience. Or, aujourd'hui, chacun recherche la liberté qui rend service et qui est utile à lui-même, sans tenir le moindre compte de la nécessité et de l'amendement du prochain [...] ⁶³.

D'une certaine manière, celui qui, sous le message réformateur, « abuse » de la liberté chrétienne n'est pas différent de celui qui, sous le « règne du Pape », suivait servilement les traditions humaines dont l'observance était censée mériter le salut : l'un comme l'autre sont centrés égoïstement sur eux-mêmes – ils sont même esclaves d'eux-mêmes et de leurs préoccupations –, tandis que la liberté/libération offerte par l'Évangile reçu dans la foi oriente le croyant vers Dieu et vers son prochain⁶⁴.

<348> Liberté intérieure et liberté extérieure

C'était déjà cette liberté « intéressée » (« chacun recherche la liberté qui lui rend service ») et purement extérieure que Luther avait reprochée en 1525 aux paysans révoltés. La liberté chrétienne, leur avait-il objecté, ne se confond pas avec l'anarchie et elle n'entraîne pas nécessairement l'abolition du servage :

Aussi bien, prenez garde, avec votre liberté, de ne pas tomber dans l'eau en voulant éviter la pluie, et qu'au lieu de vous libérer corporellement (*so yhr meynet leyblich frey zu werden*), comme vous le pensez, vous ne perdiez en sus la vie, les biens et l'âme pour l'éternité⁶⁵. (*Exhortation à la paix*, 1525)

Car un serf peut fort bien être un chrétien et posséder la liberté chrétienne (*Christliche Freyheytt haben*), tout comme un prisonnier ou un malade est chrétien sans pour autant être libre⁶⁶. (*Ibid.*)

L'opposition entre le Réformateur et les paysans insurgés illustre le fait que Luther a écrit sur la liberté à une époque où ce thème était largement discuté et revêtait dans divers milieux une importance capitale, mais où il recevait également une acception très différente de sa propre conception de la liberté. Non seulement les paysans entendaient se libérer de la servitude que leur imposaient les seigneurs, mais encore ces derniers combattaient contre les prétentions de l'empereur Charles Quint pour leurs droits territoriaux et leurs libertés. Quant aux humanistes, ils situaient la liberté principalement dans l'autonomie de l'être humain⁶⁷, raison pour laquelle

<347> ⁶¹ WA Br n° 3049 : 7, 470, 13–471, 21.

⁶² Rolf Decot, « Glaube – Geschenkte Freiheit », *art. cit.*, p. 127, écrit de manière fort pertinente à propos de la liberté chrétienne telle que Luther la comprend : « Für Luther bedeutet die Befreiung des inneren Menschen nicht Rückzug in die Innerlichkeit. Eher das Gegenteil ist wahr, befreit von der Sorge um sich selbst, kann der Mensch all seine Kräfte nach außen einsetzen, um sich selbst gemäß der vorgegebenen Liebe Gottes zu gestalten, vor allem aber um sich für den Nächsten einzusetzen. »

⁶³ WA Br n° 1057 : 4, 141, 5-10.

⁶⁴ Lorsque, le 24 octobre 1534, Luther demande au Conseil de la ville de Herford d'autoriser les frères du couvent du lieu, qui ont adopté la doctrine évangélique, à conserver leur mode de vie monacal, il explique qu'ils <348> « vivent selon la liberté chrétienne (*christlicher Freiheit [...] sich halten*) », bien qu'ils aient conservé leurs habits et leur forme de vie ancienne, et qu'ils mènent une vie droite et disciplinée, et travaillent de leurs mains, conformément à l'enseignement de Paul (voir WA Br n° 2144 : 7, 113, 7-9). En d'autres termes, ils vivent de la sorte non pas dans le but de mériter leur salut, mais parce qu'il s'agit de la forme de vie qu'ils ont choisie pour se consacrer à Dieu et à leurs prochains.

⁶⁵ WA 18, 308, 11-13. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome 2, éd. Marc Lienhard et Matthieu Arnold, Paris, Gallimard, 2017, p. 198.

⁶⁶ WA 18, 327, 2-4. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome 2, *op. cit.*, p. 210.

⁶⁷ Voir Rolf Decot, « Glaube – Geschenkte Freiheit », *art. cit.*, p. 115-116.

le « serf arbitre » de Luther, qui pour le Réformateur constituait la garantie réconfortante du salut, leur apparaissait comme une atteinte insupportable à cette liberté.

<349> *Liberté chrétienne et serf arbitre*

Est-il besoin de rappeler que *La Liberté du chrétien* n'est pas un traité sur le libre arbitre⁶⁸ ? Cet écrit défend même la position opposée, puisque, à la différence d'importants courants de la théologie médiévale, qui traitaient de la liberté en lien avec la volonté humaine⁶⁹, Luther a très tôt insisté sur la « servitude » de la volonté quant aux choses qui relèvent du salut, afin d'insister sur la justification par la grâce seule, au moyen de la foi – ou, en d'autres termes, sur l'attitude passive de l'être humain à l'égard de la grâce :

La volonté de l'homme sans la grâce n'est pas libre, mais est esclave [...] ⁷⁰. (*Controverse sur les forces et la volonté*, th. 2)

C'est un mensonge de dire que le penchant naturel libre [de l'homme] peut désirer l'un ou l'autre des termes opposés ; bien au contraire, il n'est pas libre, mais captif⁷¹. (*Controverse sur la théologie scolastique*, th. 5)

Le libre arbitre n'est plus, après la chute, qu'un simple nom, et, en tant qu'il fait ce qui est en lui-même, il pèche mortellement⁷². (*Controverse tenue à Heidelberg*, th. 13)

Érasme connaissait parfaitement l'opinion de Luther sur cette question, et c'est précisément pour cela qu'il l'a attaqué en 1524 sur ce sujet central pour sa théologie⁷³. Aussi, lorsqu'en <350> 1525, Luther lui réplique en mettant en exergue le « serf arbitre », ses positions sur la liberté chrétienne n'ont-elles nullement changé. S'il y a, chez le Réformateur, un développement de sa pensée, c'est au sens d'un « déploiement (*Entfaltung*) » de cette dernière, mais non pas d'une « évolution (*Entwicklung*) ».

*
* *

Pas davantage que les jugements des contemporains de Luther, ceux de la postérité n'ont été dépourvus de simplifications, voire de malentendus. Toutefois, à des titres divers et non sans brio littéraire, le héraut de la « liberté chrétienne » a été célébré comme un libérateur. En 1793, Fichte affirmait que Luther avait eu pour œuvre essentielle « d'avoir servi la liberté⁷⁴ ». Herder le tint pour un libérateur du « papisme » et du « despotisme clérical », Lessing pour celui qui avait délivré l'humanité du « joug de la tradition » et Goethe pour celui qui avait dénoué les liens de l'esprit religieux borné⁷⁵. Plus près de nous que les philosophes

<349> ⁶⁸ Philippe Büttgen, « Introduction », *op. cit.*, le souligne à plusieurs reprises (p. 13 et 14) et écrit à juste titre : « Dans *La Liberté du chrétien*, le chrétien n'est libre que dans la mesure où il sait que sa décision d'agir en tel ou tel sens ne fera rien pour son salut » (p. 13).

⁶⁹ Voir Marc Lienhard, « La liberté chrétienne », *art. cit.*, p. 40-41 ; Berndt Hamm, « Martin Luthers Entdeckung der christlichen Freiheit », *art. cit.*, p. 165-166. Hamm insiste sur le fait que, dans le courant marqué par la théologie paulinienne et par la théologie de la grâce des écrits tardifs d'Augustin, la liberté est comprise non pas comme liberté de se décider pour ou contre la grâce, mais comme liberté qui *découle* de la grâce.

⁷⁰ WA 1, 147, 38. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 109.

⁷¹ WA 1, 224, 15-16. Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 125.

⁷² WA 1, 354, 5-6 et 359, 33 (référence à l'idée scolastique du *facere quod in se est*, faire ce qui est en son pouvoir). Trad. française : Luther, *Œuvres*, tome I, *op. cit.*, p. 166 et 176.

⁷³ Voir Marc Lienhard, « La liberté chrétienne », *art. cit.*, p. 43-44 ; Matthieu Arnold, *Luther, op. cit.*, p. 363-364. Pour le théologien catholique Otto-Hermann Pesch (*Hinführung zu Luther*), c'était Luther, et non pas Érasme, qui se situait en accord avec la tradition théologique <350> occidentale allant de saint Augustin à Thomas d'Aquin (voir Marc Lienhard, « La liberté chrétienne », *art. cit.*, p. 47).

⁷⁴ Voir Marc Lienhard, « La liberté chrétienne », *art. cit.*, p. 39.

⁷⁵ Voir Rolf Decot, « Glaube – Geschenkte Freiheit », *art. cit.*, p. 114.

des Lumières et les romantiques, au début du siècle dernier, le poète flamand Émile Verhaeren célébrait le caractère universel de la liberté conquise par Luther :

Rien n'empêcha Martin Luther,
Devant l'aube du matin clair,
de penser par lui-même.
Il libéra le monde en étant soi pour tous⁷⁶.

⁷⁶ Émile Verhaeren, « Martin Luther » (*Le Mercure de France*, 16 décembre 1909), in : Philippe François, *Anthologie protestante de la poésie française*, Genève, Labor et Fides, 2020², p. 168.